



Séance du Conseil municipal du 11 novembre 2024
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, I. Dubouloz, S. Gisler, F. George, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	A. Cogne F. Davet A. Roduit
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président Johann Leresche ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024 est approuvé par 8 oui et 1 abstention.

2. Droit d'opposition des décisions de l'AG de l'ACG du 16 octobre 2024

Les membres du Conseil municipal ont reçu les différents documents à ce sujet.

Il n'y a pas de remarque ou de demande particulière.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communication.

4. Communications et propositions du maire et des adjointes

Projet de recours pour les Gravières

Mme Zäch informe que Me Mattia Deberti doit adresser demain à la commune un projet de recours. Etant donné que le délai est fixé à mercredi, elle demande un retour rapide de la commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement sur ce point.

Rapport de la commission des routes et finances

Avant de passer au vote des délibérations aux points 5 et 6 de l'ordre du jour, M. Pontinelli donne lecture du rapport de la commission des routes et finances daté du 10 novembre 2024.

1. Plan de Gestion des Evacuations des Eaux (PGEE)

Il n'y a ni remarque, ni question sur ce point.

2. Aménagement Urbain (AU)

Il n'y a ni remarque, ni question sur ce point.

Le président passe au vote de la proposition des commissions routes et finances sur les points 1 et 2 consistant à approuver les transformations purement comptables qui est acceptée par 9 oui.

3. Parking rue du Temple et chemin de Tré-la-Villa

Mme Zäch informe que les négociations sont en cours mais qu'il est un peu tôt pour en parler. Les propriétaires ont été rencontrés, mais la commune doit encore rencontrer l'OCT et le Département des autorisations de construire. Un avis de droit sera probablement pris par la suite à ce sujet.

4. Pont d'Eaumorte

Mme Moget demande si ce montant concerne uniquement la part de Cartigny. Ce qui est le cas. A noter qu'il y a déjà eu pas mal de frais sur ce projet et qu'ils ont toujours été divisés avec la commune d'Avully. Les délibérations seront prises le jour où il sera question des travaux finaux.

M. George demande si le projet concerne l'année 2024. Mme Zäch indique que ce projet suit son cours. M. George répond qu'il n'est pas nécessaire de voter ce point ; il s'agira d'un dépassement dans les comptes. Le président répond qu'il faut approuver la proposition.

**Le président passe au vote des propositions des commissions routes et finances relatives aux points 3 et 4.
Le point 3 est accepté par 9 oui. Le point 4 est accepté par 8 oui et 1 abstention.**

5. Chemin forestier du Moulin-de-Vert

M. George demande quand est-ce que les travaux seront réalisés. Mme Zäch indique que cela se fera l'année prochaine. M. George demande si ce projet peut être inscrit au budget 2025.

M. Y. Cogne répond que cela ne change rien dans la mesure où il s'agit d'un crédit d'investissement. Le crédit est voté et le montant sera réinvesti au moment où se feront les travaux.

6. Chemin des Curés

Il n'y a ni remarque, ni question sur ce point.

5. Délibération relative à un crédit d'engagement de F 130'000 pour des travaux de réaménagement du chemin forestier du Moulin de Vert

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité**

Par 9 oui, 0 non et 0 abstentions sur 10 CM présents

1. D'accepter les travaux de réaménagement du chemin forestier du Moulin de Vert;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 130'000 destinée à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant au moyen de 10 annuités qui figureront sous rubrique 330 amortissements dès 2026.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 130'000 afin de permettre la réalisation des travaux.

6. Délibération relative à un crédit d'engagement de F 90'000 pour des travaux de stabilisation et remise aux normes cadastrales du chemin des Curés

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité**

Par 9 oui, 0 non et 0 abstentions sur 10 CM présents

1. De procéder aux travaux de stabilisation et remise aux normes cadastrales du chemin des Curés;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 90'000 destinée à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant au moyen de 10 annuités qui figureront sous rubrique 330 amortissements dès 2026.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 90'000 afin de permettre la réalisation de cette étude.

7. Projet de budget 2025 et rapport de la commission des finances y relatif

M. Y. Cogne donne lecture du rapport de la commission des finances daté du 11 novembre 2024.

Concernant le poste « Crèches et Garderies », et étant donné que les comptes n'avaient pas été validés par l'assemblée générale du MAC, Mme Bolle de Paoli informe qu'il a été demandé à M. Patric Hess de s'en occuper. Il a reçu la présidente et le comptable du MAC. Pour autant qu'ils adoptent les mesures proposées par la commune, le budget pourra être réduit d'environ F 20'000. Mme Bolle de Paoli doit les rencontrer prochainement.

M. Bavarel demande pourquoi les cotisations aux assurances sociales diminuent alors que les indemnités du maire et des adjointes augmentent. M. Y. Cogne répond qu'il s'agit sans doute du fait qu'il y a eu une époque où les cotisations AVS étaient entièrement payées par l'employeur. A vérifier.

Pour revenir sur les échanges avec la commission sociale au sujet de la rallonge demandée par le MAC pour terminer l'année scolaire, Mme Bolle de Paoli informe que, suite aux différents échanges avec le MAC et après discussion avec M. Patric Hess, il s'agit finalement d'une rallonge de F 11'000 qui leur est nécessaire rapidement. M. Y. Cogne ajoute qu'ils seront versés en avance comme trésorerie.

8. Rapports de commissions

Il n'y a pas d'autres rapports de commission.

9. Propositions et questions

M. George propose d'agender une séance pour la commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement avant fin 2024, étant donné que la dernière séance date d'octobre 2023.

10. Huis clos : rapport de la commission ad hoc 2395

Selon le règlement communal (p. 8, art. 14), la loi sur la législation des communes (art. 18), et le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (art. 9), M. George informe qu'il est nécessaire d'approuver le huis clos avant de pouvoir commencer. Il demande donc une explication succincte sur le sujet afin de pouvoir se prononcer, étant donné qu'il n'était pas présent lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Le président indique qu'il est notamment question de sujets financiers à propos de la parcelle Comet et que le huis clos permet de garder ces informations confidentielles dans le but d'une possible négociation.

Le président passe au vote du huis clos qui est approuvé par 9 oui.

La séance hors huis clos est levée à 21h15.

Le président :

.....

La secrétaire :

.....

Un-e conseiller.e :

.....

Rapport des commissions des routes et finances

Présents : Yves Cogne, président de la commission des finances ; Nicolas Pontinelli, président de la commission des routes ; Philippe Bavarel ; Léonie Cocquio ; Isabelle Dubouloz ; Stéphanie Gisler ; Johann Leresche ; Axel Roduit et Guy Vouillamoz

Les commissions des routes et des finances se sont réunies le **23 septembre 2024** en présence de Mme Carine Zach, Maire de Cartigny, et de M. Pierre-Alain Prinz, responsable technique de la commune.

Les deux commissions réunies ont étudié les questions de financements des différents projets touchant au système routier et au PGEE de notre commune.

1. Plan de Gestion des Evacuations des Eaux (PGEE)

Le 17 novembre 2023, notre commune a reçu du canton l'autorisation d'entreprendre les travaux du PGEE pour l'ensemble des secteurs non encore réalisés. Une nouvelle planification a été établie (voir le rapport de la commission des routes du 20 janvier 2024).

Le financement desdits travaux repose actuellement sur une délibération du Conseil municipal du 21 février 2017 d'un montant de 3'650'080 TTC.

Notre mandataire, le bureau CERA, nous avait communiqué un nouveau montant du coût de l'investissement final d'une valeur de 8'802'993 TTC, soit une augmentation substantielle de 5'152'913 ! La commission des routes s'était fortement étonnée d'une telle différence dans l'estimation du coût de ce projet. Elle avait donc demandé au mandataire des explications plus détaillées concernant cet écart conséquent.

Même si finalement ces sommes importantes seront remboursées par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), la commission se devait de demander de telles explications (voir le rapport de la commission des routes du 16 juin 2024).

Le 17 septembre 2024, notre mandataire nous a transmis un rapport explicatif sur la « Modification des coûts du projet de collecteur » (voir annexe 1).

Il ressort dudit rapport que plusieurs facteurs permettent d'expliquer la différence substantielle des coûts entre les montants des versions 2013 et 2023 du projet des travaux du PGEE.

- D'abord, des estimations financières à des stades d'étude différents, le premier chiffrage correspond à une « estimation financière sommaire », le dernier chiffrage est basé sur une « étude de projet plus aboutie ».
- Ensuite, de nombreuses demandes des divers services préavisés étatiques ont entraîné des modifications importantes du projet, ces demandes amenant notamment à presque doubler le linéaire de collecteurs à réfectionner ou à reconstruire (2'900m versus 1'650m).
- Et puis, l'étude de projet plus aboutie de 2023 englobe des prestations non comprises dans le projet version 2013.
- Enfin, l'augmentation des prix de la construction en une décennie a renchéri le coût du projet.

Ces différentes raisons de l'augmentation du montant du projet sont compréhensibles et admissibles. On peut toutefois s'étonner que des experts (les auteurs du PGEE 2013 et le mandataire du PGEE 2023) ayant l'expérience de ce genre de projet n'aient pas pu anticiper, dès l'articulation des premiers montants et par la suite, ces facteurs d'augmentation. Ce manquement doit inciter les responsables

communaux à être dorénavant plus circonspects quant à l'appréciation des montants initiaux articulés dans ce genre de projet.

→ *Les commissions des finances et des routes proposent au Conseil municipal d'accepter l'étude et la réalisation des travaux tels que définis par le PGEE 2023, et d'ouvrir à cette fin un crédit d'investissement de 8'802'993 TTC. Cette dépense sera amortie au budget de fonctionnement du montant des loyers effectivement versés par le Fond intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, lesdits loyers étant comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement.*

2. Aménagements Urbains (AU)

Rappel : il est primordial d'étudier les projets d'aménagements urbains en amont des travaux liés au PGEE. Pour ce faire, notre commune a été divisée en 4 secteurs d'aménagements urbains. Ces secteurs englobent les 10 secteurs du PGEE.

Le 16 avril 2018, le Conseil municipal a déjà pris plusieurs délibérations concernant des crédits d'étude pour des aménagements urbains des secteurs A+B+C. Le 26 février 2024, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude concernant le secteur D.

Le responsable du service technique de la commune fait la demande de pouvoir fusionner d'un point de vue comptable le montant des différents crédits d'étude des différents secteurs du PGEE afin de les englober dans les 4 secteurs d'aménagements urbains.

- Les crédits d'étude des secteurs 1-2 (58'158) et 8 (43'080) sont regroupés dans le secteur A (101'238).
- Les crédits d'étude des secteurs 4 (42'003) et 6 (46'311) sont regroupés dans le secteur B (88'314).
- Le crédit d'étude du secteur 7 devient celui du secteur C (44'084)

→ **Les deux commissions réunies proposent au Conseil municipal d'approuver ces transformations purement comptables.**

3. Parking rue du Temple et chemin de Tré-la-Villa

Pour désengorger la rue du Temple et pour anticiper la réalisation de travaux du secteur 8 du PGEE (2025), il est envisagé de créer une trentaine de places de parc le long de la rue du Temple (parcelle n° 2301) et du chemin de Tré-la-Villa (parcelle n° 2302) (au départ du croisement avec la rue du Trabli). Le coût de ces travaux est estimé à 381'000 TTC.

La réalisation de ce projet de parking impliquerait l'intégration de 4 places de parc « privées » préexistantes (sur la parcelle n° 2301) et rattachées à la parcelle n° 2969. Lesdites places n'ont pas encore été formellement aménagées. Leur statut juridique est encore flou : simple contrat, droit de superficie impliquant l'inscription au registre foncier ?

→ *Les membres des deux commissions réunies sont dans l'ensemble favorables à la réalisation de ce projet. Avant d'entrer en matière sur son financement, ils demandent à l'exécutif d'étudier le statut juridique des 4 places « privées » en vue de leur possible intégration dans le projet global de parking (participation au financement). Ils demandent aussi à l'exécutif d'obtenir l'accord formel des propriétaires des parcelles n° 2301 et n° 2302 sur lesquelles le projet doit se réaliser.*

4. Pont d'Eaumorte

Ce pont est coupé à la circulation depuis novembre 2020. Il ne devrait plus être ouvert à la circulation

motorisée. D'importants travaux, à la charge des communes d'Avully et de Cartigny, devront être entrepris sur cet ouvrage du patrimoine historique. Un nouveau mandataire, le bureau EDMS, doit chiffrer le montant des travaux. Pour ce faire, un crédit d'étude de 10'810 TTC est nécessaire.

→ *Les membres des deux commissions réunies recommandent au Conseil municipal d'allouer ce crédit d'étude de 10'810 TTC. Ce montant pourra être englobé dans le compte de fonctionnement 2024 et considéré comme un dépassement de crédit.*

5. Chemin forestier du Moulin-de-Vert

Un montant de 20'926.55 avait été voté par le Conseil municipal (Budget 2023) pour l'étude préliminaire du projet de réaménagement du chemin forestier du Moulin-de-Vert. Ladite étude a estimé à 130'000 TTC le montant des travaux nécessaires à la réhabilitation dudit chemin particulièrement détérioré du fait de ruissèlements importants et de la vétusté de certains ouvrages (voir annexe 2).

→ *Les membres des deux commissions réunies recommandent au Conseil municipal d'accepter les travaux de réaménagement du chemin forestier du Moulin de Vert et d'allouer un crédit de 130'000 TTC pour la réalisation desdits travaux.*

6. Chemin des Curés

Notre responsable technique communal, M. Prinz, nous avait informé que l'entretien du chemin des Curés, entre la route de Cartigny et le chemin de l'Etang, requiert beaucoup d'interventions de la part des employés communaux. Cette partie du chemin, en matière du Salève (matière argilo-calcaire 00/15), se dégrade particulièrement vite. Cette dégradation n'est pas due au trafic agricole mais plutôt au trafic privé (propriétaires de chevaux se rendant à la ferme voisine).

Avant d'envisager des mesures limitatives de circulation, la commission des routes avait demandé à M. Prinz d'évaluer le montant des frais de l'entretien annuel de cette partie du chemin des Curés et d'examiner avec des spécialistes la possibilité d'un renforcement structurel dudit chemin (voir le rapport de la commission des routes du 16 juin 2024).

M. Prinz nous a présenté un premier devis de 15'000 TTC concernant la remise aux normes cadastrales du chemin des Curés, entre le chemin des Breux et le chemin de l'Etang. Il s'agit de remettre cette partie du chemin dans son assiette initiale pour que l'on puisse redonner aux agriculteurs leur partie de terre qu'ils ont perdue du fait de l'élargissement naturel ou provoqué (circulation motorisée) dudit chemin (voir annexe 3 : devis de hkdgéomatique SA).

M. Prinz nous a transmis un second devis de 75'000 TTC concernant la remise en état et la stabilisation du chemin des Curés, entre le chemin des Breux et la route de Vorpillaz (voir annexe 4 : devis de Colas SA).

La commission des routes examinera prochainement la possibilité de mettre en place des mesures limitatives de circulation, notamment la circulation motorisée privée, afin d'éviter la dégradation récurrente du chemin des Curés sur le tronçon route de Cartigny – chemin de l'Etang.

→ *Les membres des deux commissions réunies recommandent au Conseil municipal d'accepter les travaux de stabilisation et de remise en état du chemin des Curés ainsi que sa remise aux normes cadastrales. Ils recommandent d'allouer un crédit de 90'000 TTC pour la réalisation desdits travaux.*

Rapport de la Commission des finances sur le projet de budget pour l'année 2025

Introduction :

La Commission des finances s'est réunie le 8 octobre 2024, en présence de l'Exécutif, Sandra Lörtscher et Patric Hess.

Pendant cette réunion, la Commission des finances a étudié le projet de budget pour 2025 établi par l'Exécutif.

Discussion :

Ce projet de budget prévoit des recettes totales pour un montant de CHF 3'880'125 et des charges totales pour un montant de CHF 3'895'559, présentant ainsi un découvert de CHF 15'434, inférieur au découvert autorisé dans le cadre de RFFA.

Les recettes, qui se montent, dans ce projet de budget, à CHF 3'880'125, sont encore susceptibles de modifications importantes avant la fin de l'année. Elles ne sont pas analysées dans ce rapport et feront l'objet d'un rapport complémentaire qui vous sera soumis à la prochaine séance, après une seconde réunion de la Commission des finances.

Ce projet de budget appelle de notre part les commentaires suivants, quant aux dépenses :

A. Aux dépenses :

- Conseil municipal, frais de déplacement et autres frais (0110.00.31700.0). La Commission vous propose d'augmenter les indemnités de commission, de la manière suivante :
 - o Présidence de séance : CHF 100
 - o Membre : CHF 80
 - o Rédaction du rapport (le cas échéant) : CHF 60

Au total, cela représente une augmentation, par rapport aux années précédentes, de CHF 2'160.

- Exécutif, Cotisations patronales au fonds de prévoyance (0120.00.30520.0), CHF 24'500 sont prévus pour assurer l'entier de notre Exécutif et non plus seulement la Maire. Le droit permet cet assujettissement depuis longtemps, et un excédent de charge sera comptabilisé sur l'exercice 2024 pour la rétroactivité de cet assujettissement.
- Services généraux, Autres, Salaires du personnel (0220.00.30100.0), l'augmentation provient de la « restructuration » de l'Administration communale, avec l'engagement d'un Secrétaire général, pour soulager la tâche de l'Exécutif.
- Services généraux, Autres, Frais de réception mairie (0220.00.31300.0), CHF 15'000 sont budgétés pour la fête de départ de notre Maire et d'une Adjointe.
- Immeubles administratifs, Amortissements planifiés terrains bâtis (0290.91.33004.0), on constate une diminution de CHF 60'196 de l'amortissement de la Ferme Gallay, suite à l'amortissement complémentaire de l'an dernier. Cette diminution, pérenne, allège nos charges d'autant.
- Culture, Manifestation, fête du 1^{er} août (3290.00.31300.00), il est prévu une subvention de CHF 20'000 pour le Groupe de Recherche Historique de Cartigny, pour la rédaction d'un livre sur l'histoire de Cartigny.
- Crèches et Garderies, Subventions aux organismes privés (5451.00.36360.00), la subvention à Midi à Cartigny augmente à CHF 99'000. Ce montant est toutefois encore provisoire et pourrait être réduit. Le budget du MAC est en cours d'analyse.

- Assistance, Compensation au Canton (5790.00.36216.0), il est prévu CHF 33'164 pour la participation de notre Commune à l'aide aux sans-abris.

Sur le plan des dépenses, ce projet de budget n'appelle pas d'autre commentaire de notre part.

B. Aux recettes :

Comme mentionné en préambule, les recettes prévues pour 2025 étaient, au jour de la présentation du budget à la Commission des finances, encore trop provisoires pour que cela vaille la peine de les analyser dans le détail.

Leur analyse vous sera présentée lors de notre prochaine séance. Nous attirons votre attention sur le fait que la modification de nos recettes prévues (à la hausse comme à la baisse) entrainera une modification de nos charges, liée aux frais d'encaissement facturés par le Canton.

Conclusion :

Ce rapport ne détaille pas l'entier du budget, mais seulement les charges, et n'a donc pas de conclusion. Un rapport complémentaire, avec une recommandation quant à l'approbation du budget, vous sera soumis préalablement au vote.

YCO / 11.11.2024